

Repères

P.3

**LES CHERCHEURS D'EMPLOI
FACE À LA FRACTURE
NUMÉRIQUE :
DES SITUATIONS
TRÈS INÉGALES**

Parole de chômeurs

P.4

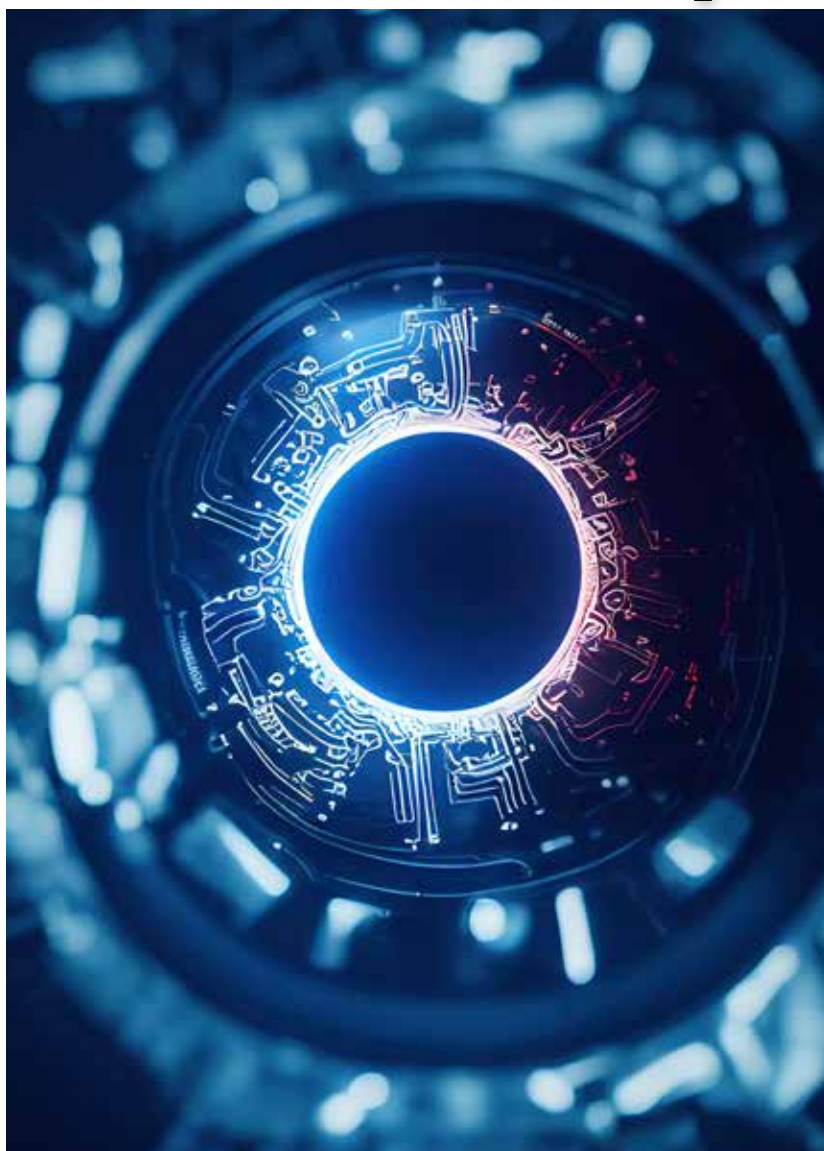
**ESAT :
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
OU SIMPLES USAGERS ?**

Partenaires

P.6

**L'INSERTION
DOIT CHANGER
DE PARADIGME**

Intelligence artificielle et fracture numérique



L'Edito

LE COMBAT DES IDÉES

Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir » : La conclusion de cette fable de La Fontaine résonne avec la violence des projets récents qui touchent les personnes privées d'emploi. Réduction de la durée d'indemnisation après une rupture conventionnelle, radiation sur un simple soupçon de fraude : les « pelés, les galeux » de 2026 sont toujours les mêmes. Ils cumulent une double peine : la privation d'emploi et le mépris. Alors que la montée de l'extrême droite annonce un durcissement à l'encontre des travailleurs privés d'emploi, nous devons mener le combat des idées.

Il s'agit pour nous de démasquer les idées fausses véhiculées par certains partis politiques et relayées par les médias grand public. Les personnes qui perdent leur emploi ne sont pas responsables de ce qui leur arrive. Songeons aux dizaines de plans sociaux annoncés en France. Les personnes qui n'arrivent pas à trouver un emploi font face à un contexte défavorable : suppressions de postes dans le service public, précarisation croissante dans les entreprises, impact aléatoire de l'intelligence artificielle.

Mener le combat des idées pour défendre la dignité des personnes privées d'emploi est aussi vital que de proposer des solutions crédibles pour la création d'emploi.

Jean-François Courtille, ACO

Point de vue d'expert

POINTS D'ATTENTION ÉTHIQUES SUR LE NUMÉRIQUE DANS LA RECHERCHE D'EMPLOI

Il faut d'abord considérer la réalité la plus évidente : le numérique est devenu globalement indispensable pour accéder à ses droits et aux emplois, la totalité des démarches administratives étant dématérialisées depuis 2022¹. Ce constat doit être rapproché d'une autre réalité : on estime qu'en France cinq millions de personnes se trouvent dans un état cumulant précarité sociale et précarité numérique². Les freins à l'inclusion numérique sont dans ce cas multiples et peuvent conduire à parler d'une double peine pour nombre de personnes qui sont, non seulement à la recherche d'un emploi, mais possiblement exclues ou en grande précarité au plan social.

Dans les cas les plus sévères, ces freins seront déjà liés à l'illettrisme, à l'absence de compte courant ou de logement, au coût des télécommunications et du matériel, etc. Mais, plus largement – et cela dépasse donc les situations d'exclusion et de grande précarité sociale –, peuvent entrer en ligne de compte : le lieu d'habitation (certaines zones rurales notamment), le niveau d'équipement, l'accessibilité (pour les personnes en situation de handicap) et, bien sûr, le niveau de compétence dans l'utilisation d'Internet et des environnements numériques. La difficulté à être accompagné peut jouer encore, jusque dans les offres d'aides institutionnelles pourtant proposées et qu'il faut reconnaître³.

Les acteurs institutionnels ne se contentent d'ailleurs pas d'essayer de pallier les réalités relevant de la fracture numérique et, au premier chef, de « l'illectronisme »⁴. Ils essayent de miser sur les potentialités que le numérique offre quant à la recherche d'emploi et qui sont aussi indéniables. France Travail rappelle ainsi que 88% des demandeurs d'emploi mobilisent Internet pour effectuer des démarches effectives de recherche d'emploi (consulter et répondre à des offres, envoyer des candidatures spontanées, s'informer sur le marché du travail, obtenir des conseils sur les techniques de recherche

d'emploi comme la rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation, suivre des formations en ligne)⁵.

Les services publics, associations mais aussi prestataires privés ont aussi pris acte des nouvelles possibilités offertes par les techniques de l'intelligence artificielle (IA) afin de miser sur les nouvelles possibilités qu'elles offrent dans la recherche d'un emploi. Mais les technologies de l'IA ne modifient pas fondamentalement la donne – à ce jour – dans la perspective d'une évaluation éthique du numérique au regard de la recherche et de l'accès à l'emploi. Et cela est vrai notamment si l'on considère d'autres réalités non évoquées et ne pouvant être développées dans le cadre de ce court article. Il n'est pas sûr, par exemple, que le recours à des décisions algorithmiques issues de logiciels d'IA présentent des garanties éthiques supérieures concernant le filtrage des réponses aux offres d'emploi, l'établissement des salaires, l'évaluation des performances, les logiques de notation individuelles et, au total, le service rendu à l'employabilité comprise comme capacité d'une personne à trouver, conserver un emploi et s'adapter aux changements.

En conclusion, on retiendra avec un spécialiste reconnu⁶ que c'est la justice qui doit être considérée comme le principe par excellence d'une éthique du numérique. On retiendra surtout que « *fonder l'éthique du numérique sur un principe de justice demande qu'on déploie la signification de la justice sur toutes ses dimensions* ». On soulignera aussi, face à l'IA émergente, le risque que les logiciels utilisés reconduisent des états de fait antérieurs et donc les injustices existantes qu'ils ont tendance à perpétuer. On gardera toutefois conscience qu'« *il n'y a aucun déterminisme, aucune fatalité* » et que « *nous demeurons libres et donc responsables de ce qui nous arrive* » avec le numérique et ses évolutions.

Christian Pian

1 Guillaume Garczynski, « Fracture numérique et fracture sociale », *Projet* N° 371, été 2019, p. 33-36.

2 Id.

3 Cf. : « Le numérique ne doit pas être un frein mais un accélérateur vers l'emploi », disponible sur www.francetravail.fr

4 Les derniers chiffres de l'Insee à ce sujet indiquent que 17 % de la population française est confrontée à des difficultés de base avec l'outil numérique.

5 Cf. « Quel usage des outils numériques pour la recherche d'emploi ? », sur www.francetravail.fr

6 Jean-Gabriel Ganascia, qui a présidé le comité d'éthique du CNRS et préside actuellement le comité d'éthique de France Travail. Cf. son ouvrage *Servitudes Virtuelle. Éthique et politique à l'ère du numérique*, Éd. du Seuil, 2025, p. 254 et 305 pour les citations.



D.R.

Repères

LES CHERCHEURS D'EMPLOI FACE À LA FRACTURE NUMÉRIQUE : DES SITUATIONS TRÈS INÉGALES

Selon l'Insee, 15% de la population française de 15 ans et plus ne possède pas de compétences numériques de base et n'utilise jamais Internet. Cette situation est qualifiée par l'Insee d'illectronisme.

Les personnes âgées sont les plus touchées. Mais la fracture numérique est aussi liée au niveau de formation et de revenu. A âge égal, les personnes sans diplôme du secondaire ont un risque 6 fois plus élevé que les personnes ayant un diplôme d'enseignement supérieur de se trouver en situation d'illectronisme. De plus, à âge égal, les personnes qui se trouvent dans le bas de la distribution des revenus (les 20% les plus pauvres) ont un risque 6 fois plus élevé que les personnes qui se trouvent dans le haut de cette distribution (20% les plus riches) d'être dans cette situation. Dans ce contexte, les chercheurs d'emploi eux-mêmes sont très inégalement affectés et pénalisés par cette fracture numérique. France Travail (et auparavant Pôle Emploi) réalise périodiquement une enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion »¹. Il s'agit des chômeurs de longue durée, de ceux qui sont affectés par des problèmes de santé et des titulaires du RSA. Parmi les principales difficultés qu'ils rencontrent dans leur recherche d'emploi, sont cités les moyens de transport, les ressources financières et l'accès et l'utilisation d'Internet. Un tiers est concerné par cette fracture numérique. Cette proportion monte à 40% pour les titulaires du RSA.

Une enquête qualitative de l'Unedic² porte sur des personnes inscrites à Pôle Emploi, rencontrant des difficultés importantes d'accès ou de retour à l'emploi (2/3 étaient au chômage depuis un an ou plus). Elle souligne les difficultés de cette population à se saisir des outils numériques (rédaction de CV adaptée aux normes d'Internet, envoi et surtout suivi des candidatures).

Par ailleurs, France Travail effectue régulièrement des enquêtes et sondages, représentatifs de l'ensemble des personnes inscrites dans ses fichiers. Par exemple, une enquête sur l'usage du numérique par les demandeurs d'emploi³ montre que 8 demandeurs d'emploi sur 10 utilisent Internet avec lequel elles se disent à l'aise, voire très à l'aise. 13% se déclarent « pas familiers » avec Internet, et 5% déclarent ne pas l'utiliser. Selon France Travail, même s'ils ne remplacent pas les moyens de recherche traditionnels, les outils proposés par le web viennent utilement compléter la recherche d'emploi. Même jugement positif du « baromètre de satisfaction auprès des demandeurs d'emploi » réalisé chaque année⁴. En 2022, 78% des personnes interrogées déclaraient avoir utilisé les applications web de Pôle Emploi, et 87% de ces utilisateurs se sont déclarés satisfaits.

On peut s'étonner de la différence des résultats entre les études précitées, toutes commanditées par les organisations en charge du service public de l'emploi. En réalité, ce fossé entre ces points de vue reflète la fracture qui existe au sein même de la population des demandeurs d'emploi.

Les chômeurs qui ont au minimum le baccalauréat, et *a fortiori* un diplôme d'enseignement supérieur et peuvent s'équiper en moyens informatiques, utilisent sans difficulté des services numériques, notamment ceux de France Travail. Ceux qui n'entrent pas dans ces catégories représentent 10 à 15 % des personnes d'âge actif, de 16 à 64 ans, soit 3,5 à 5 millions de personnes. Leur illectronisme est aussi un obstacle pour faire face aux nombreuses démarches administratives. En effet, une question, trop souvent éludée, est que le contrôle de la recherche d'emploi par les chômeurs est lui aussi entièrement numérisé. Ceux et celles qui vivent dans l'illectronisme sont dans l'impossibilité de répondre aux convocations et injonctions qui leur arrivent du service public de l'emploi par Internet.

Dominique Redor

- 1 Blache G. , Prokova N. (2022), « Quel parcours pour les chômeurs les plus vulnérables ? », *Cahiers du CEREQ*, disponible sur www.cereq.fr
- 2 UNEDIC (2019), « Les demandeurs d'emploi face au numérique », enquête réalisée par Amnyos
- 3 Pôle Emploi (2019), « Les demandeurs d'emploi et leur usage du numérique », *Echanges et Synthèse*, Février
- 4 Pôle Emploi (2023), « La satisfaction des demandeurs d'emploi : baromètre national, 2022 », *Echanges et Synthèse*, novembre.

le vrai du faux



Le numérique, un obstacle insurmontable pour les chômeurs les plus éloignés de l'emploi ?

Madame Valentine Maillochon, porte-parole du Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP), a bien voulu répondre à nos questions : « Les gens défavorisés qui ne peuvent utiliser les services numériques se débrouillent autrement. Ils démarchent directement les employeurs, vont au contact, distribuent leur CV, vont dans les agences d'intérim. C'est le cas notamment des personnes qui cherchent des emplois dans le bâtiment et dans le nettoyage. Mais en faisant cela, elles ne peuvent justifier à France Travail, par des documents électroniques, les démarches qu'elles effectuent auprès d'éventuels employeurs. Elles font l'objet de contrôles systématiques, très injustes pour celles qui sont isolées. On leur fixe un rendez-vous d'office, et elles n'ont pas les moyens de se déplacer. Celui ou celle qui n'a pas répondu à une convocation voit ses allocations supprimées. Cela sert d'excuse pour radier les gens. »

Parole de chômeurs

LE SECOURS CATHOLIQUE DU 93 FACE À LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Carrière Emploi est l'antenne emploi de la délégation 93 du Secours catholique. Notre mission principale est de lever les freins à l'emploi, ce qui nous conduit très fréquemment à intervenir sur des questions d'accès aux droits.

Dans ce cadre, nous sommes régulièrement confrontés aux difficultés engendrées par la dématérialisation des démarches administratives. Les administrations opposent souvent une barrière numérique à nos accueillis, rendant l'accès aux droits complexe, voire impossible. Nous sommes nous-mêmes parfois démunis face à la multiplication des services en ligne, aux procédures de création de comptes et aux systèmes de double identification.

Deux situations rencontrées au cours d'une même journée illustrent ces difficultés :

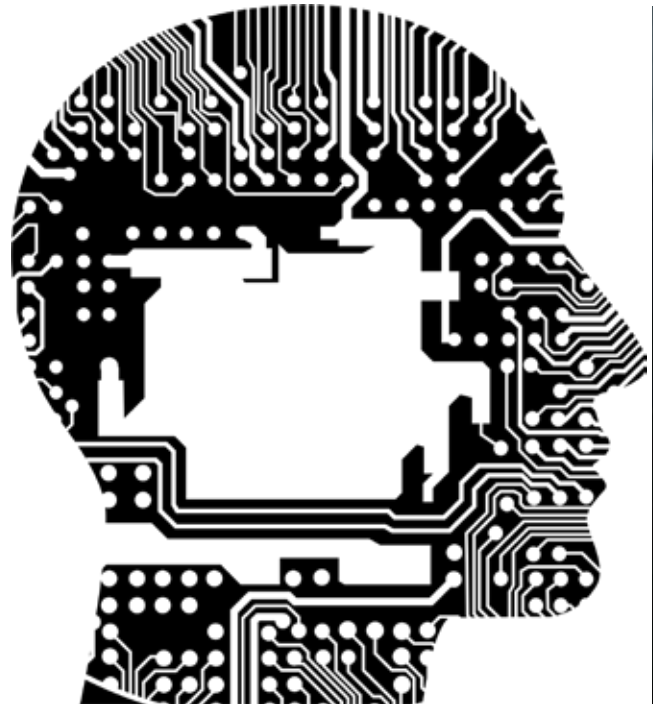
- ❑ Mme B. Brada, 55 ans, est venue nous consulter pour l'établissement d'un acte de naissance. La démarche en ligne nécessite une identification via FranceConnect, un dispositif qui lui est totalement étranger et qu'elle ne sait pas utiliser seule.
- ❑ M. Banica, 64 ans, interrogé sur ses difficultés face aux outils informatiques, nous répond avec un sourire, dans un français hésitant : « Je n'ai pas fait d'école pour apprendre l'ordinateur, c'est impossible pour moi de me connecter. » Faute de pouvoir effectuer ses démarches numériques, M. Banica multiplie les déplacements dans les services administratifs pour obtenir la mise à jour de ses droits à l'assurance maladie et l'ouverture de son droit au RSA.

De manière générale, les personnes que nous accueillons maîtrisent très peu les outils numériques.

Elles utilisent à peine leur smartphone, n'emploient qu'un seul mot de passe, ne savent pas gérer les procédures de double authentification et se retrouvent très rapidement en difficulté devant un ordinateur.

Face à ces obstacles, nous avons mis en place des permanences d'accompagnement aux démarches numériques. Pour nos accueillis, ces démarches représentent de véritables montagnes infranchissables ; notre accompagnement est souvent indispensable pour leur permettre d'accéder à leurs droits et, à terme, de lever les freins à l'emploi.

M. Banica (Roumain)



L'IA AU SERVICE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI : TÉMOIGNAGE DE DWAYN

L'intelligence artificielle s'invite désormais dans tous les domaines... y compris la recherche d'emploi. Gain de temps, meilleure compréhension des offres, aide à la rédaction : ses promesses sont nombreuses. Mais qu'en est-il vraiment sur le terrain ?
Témoignage d'un jeune professionnel qui a utilisé l'IA dans son parcours de recherche. Un retour d'expérience lucide, entre efficacité et vigilance.

Peux-tu nous décrire ton parcours ?

J'ai une formation dans l'industrie mécanique, avec une spécialisation en aéronautique et automobile. J'ai d'abord réalisé une alternance chez PSA, puis, dans le cadre de mon Master 1 Responsable Performance Industrielle, une autre alternance chez Géodis dans le domaine de la logistique. J'y ai occupé un poste de Chef de Projet Méthodes. À l'issue de ce CDD, j'ai fait le choix de ne pas le renouveler pour m'orienter davantage vers l'aéronautique et l'automobile.

Puis, avec la crise du Covid, j'ai décidé de me réorienter vers le web et le numérique. Ce secteur me paraissait porteur dans le contexte du confinement et correspondait surtout à une véritable passion. J'ai saisi cette opportunité pour professionnaliser quelque chose que j'aimais déjà faire.



D.R.

Comment as-tu découvert l'IA ?

Je l'ai découverte pendant ma recherche d'emploi. À ce moment-là, les entreprises recherchaient de plus en plus des profils liés à la data, à l'analytics et au machine learning. Curieux des nouvelles technologies, je me suis naturellement intéressé à l'intelligence artificielle pour m'aider dans mes démarches.

Lors de ma formation de chef de projet digital, un professeur nous a présenté MidJourney, une IA de génération d'images, pendant un cours d'UX design.

Ensuite, j'ai commencé à utiliser ChatGPT, car c'est une IA généraliste qui permet de poser toutes sortes de questions. J'ai d'abord testé l'outil sur mes centres d'intérêt, puis je l'ai rapidement utilisée pour rédiger des lettres de motivation.

Qu'est-ce que cela t'a apporté ?

L'IA m'a apporté un gain de temps considérable. Dans une recherche d'emploi, il faut envoyer beaucoup de candidatures tout en les personnalisant : envoyer la même lettre partout ne fonctionne pas.

Elle m'a aussi permis de gagner en qualité : les textes étaient bien structurés, sans fautes, et adaptés aux entreprises.

Enfin, elle m'a aidé à mieux comprendre certaines offres. Par exemple, je ne postulais pas à des postes de Community Manager car je ne connaissais pas bien le terme, alors que j'avais en réalité les compétences grâce à ma formation. L'IA m'a permis d'analyser les offres et de mieux valoriser mes compétences.

Quelles sont les limites de ton expérience avec l'IA ?

À l'époque, ChatGPT faisait parfois des erreurs de formulation, avec des tournures plus proches de l'anglais que du français.

Cela restait rare, mais il est indispensable de relire.

Il peut aussi y avoir des mots mal traduits ou des formulations un peu mécaniques.

Autre point : l'IA a tendance à être trop enthousiaste et à manquer de nuance. Elle peut exagérer certaines compétences. Par exemple, elle m'a déjà fait passer pour un expert alors que je ne l'étais pas du tout.

Enfin, il faut faire attention aux informations personnelles et ne pas tout lui confier.

Est-ce que cela t'a aidé dans ton poste actuel ?

Oui, clairement. L'IA m'a aidé à synthétiser mes missions pour mon CV et à préparer mes candidatures.

Elle m'a aussi été très utile pour préparer mes entretiens : mieux comprendre l'entreprise, son positionnement sur le marché, ses concurrents... Cela m'a permis de montrer que j'étais bien renseigné et impliqué.

Une fois en poste, l'IA m'a permis de monter en compétences beaucoup plus rapidement. J'ai dû réaliser des tâches que je n'avais jamais faites auparavant, notamment en marketing digital.

Dans mon entreprise, personne n'avait vraiment ces compétences (ma responsable étant plutôt spécialisée en marketing traditionnel). L'IA m'a donc servi de support d'apprentissage au quotidien. Cela m'a permis d'être rapidement opérationnel et de répondre aux attentes, alors que l'entreprise cherchait au départ quelqu'un de plus expérimenté.

Et aujourd'hui, quelle est la suite ?

Je suis actuellement en CDD et l'entreprise pourrait être rachetée par un fonds d'investissement, ce qui rend l'avenir incertain. Il est donc possible que je doive bientôt rechercher un emploi.

Je compte réutiliser l'IA, mais de manière plus fine :

- ☐ pour affiner mes recherches,
- ☐ améliorer mes lettres de motivation,
- ☐ préparer mes entretiens.

Je ferai toutefois plus attention à l'aspect humain, car les entreprises détectent de mieux en mieux les contenus générés par l'IA.

Quel conseil donnerais-tu aux chercheurs d'emploi ?

Je dirais qu'il faut être à la fois ouvert et prudent.

Oui, l'IA est un outil formidable : elle fait gagner du temps, aide à structurer sa pensée et à mieux se valoriser.

Mais il ne faut jamais lui faire une confiance aveugle : toujours relire, garder un esprit critique et rester maître de ce que l'on envoie.

L'IA doit rester un outil. Les compétences, la personnalité et la valeur ajoutée viennent de vous.

Propos recueillis par Jacques Fertil

Place des partenaires

RERUM NOVARUM À L'ÈRE DE L'IA*

**Marcel Rémon, jésuite, directeur
du Centre de recherche et d'action sociales (Ceras)**

Léon XIV se présente comme le pape de la doctrine sociale catholique. Le 10 mai 2025, deux jours après son élection, il confie aux cardinaux qui l'ont élu : « j'ai pensé à prendre le nom de Léon XIV (...) parce que le pape Léon XIII, avec l'encyclique historique *Rerum novarum*, a abordé la question sociale dans le contexte de la première grande révolution industrielle ; et aujourd'hui l'Église offre à tous son héritage de doctrine sociale pour répondre à une autre révolution industrielle et aux développements de l'intelligence artificielle (...) ».

Son programme ou plutôt son horizon est tracé : offrir les trésors de l'enseignement social à la société et à l'Église pour mieux discerner et agir aujourd'hui. L'encyclique *Magnifica Humanitas* (MH) en est la parfaite concrétisation.

Le Compendium de la doctrine sociale de l'Église mis à jour
Cette reprise du compendium insiste sur l'homme comme « être en relation » avec lui-même, les autres, la création et Dieu : « Chaque être humain est créé à l'image de Dieu et s'inscrit dans un réseau de relations qui le lient aux autres, aux peuples et à la création » (MH, 73).

La doctrine sociale de l'Église face à l'IA

Le troisième chapitre se concentre sur la sauvegarde de la nature humaine face à la technique, en particulier l'IA. Léon dénonce le paradigme technocratique qui réduit l'être humain à sa seule efficacité. « Lorsqu'un pouvoir d'une telle ampleur se concentre entre quelques mains (...) il augmente le risque d'un développement faussé qui engendre de nouvelles dépendances, des exclusions, des manipulations et des inégalités » (MH, 95).

Les impacts de l'IA sur l'environnement ainsi que sur les relations humaines montrent que « nous ne pouvons pas



considérer l'IA comme moralement neutre » (MH, 104). À partir des principes de la doctrine sociale, Léon enjoint l'humanité à « désarmer l'IA » : « Désarmer ne signifie pas renoncer à la technologie, mais l'empêcher de dominer l'humain » (MH, 110).

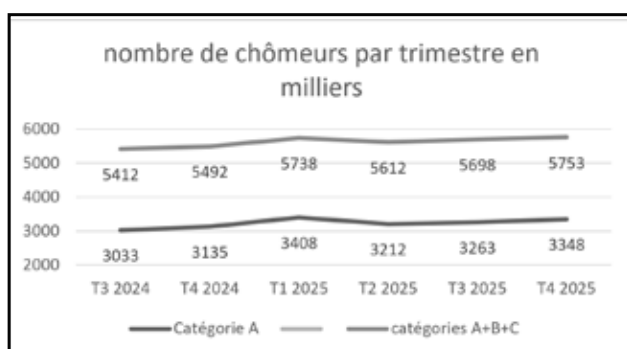
En conclusion

Le pape Léon nous encourage à entrer dans la spiritualité du « sage architecte » qui, habité par l'espérance du Règne de Dieu, s'emploie à bâtir le monde pour le bien. Ce travail de construction « doit aujourd'hui avoir pour fondement la relation avec Dieu (...) et pour style la coresponsabilité et le langage évangélique » (MH, 236).

* d'après un article de Marcel Remon qui nous a gentiment donné son accord. Pour aller plus loin et lire ce texte dans son intégralité, nous vous invitons à découvrir son article dans le numéro de juin de la revue *Projet* consacré à « IA et Léon XIV ».

Actualité du chômage

Les chiffres du chômage



Au quatrième trimestre 2025, en France métropolitaine, le nombre de personnes inscrites à France Travail et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 5 753 000. Parmi elles, 3 348 000 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 2 405 000 exercent une activité réduite (catégories B, C). La remontée du chômage au premier trimestre 2025 s'explique en partie par l'obligation faite à tous les titulaires du RSA de s'inscrire à France Travail. Selon l'Insee (Enquête Emploi), si l'on fait abstraction de ce changement, l'augmentation du chômage (personnes sans emploi) au cours des trois premiers trimestres de 2025 a été de 0,3%, soit 75 000 chômeurs supplémentaires.

Dominique Redor

Source : Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, France entière (sans Mayotte)

Un point de vue, une voix

TOUJOURS ENCORE MOINS... DE DROITS !

Le patronat, aidé par la CFDT et la CFTC, a obtenu que des salariés, malgré la bagarre de la CGT et de la CGC, perdent encore et toujours une partie de leurs droits. Concernant les ruptures conventionnelles, mises en place à la demande du patronat afin de trouver une alternative aux licenciements (souvent injustifiés et parfois attaquables aux prud'hommes), elles ont également été limitées.

Il faudrait donc, semblerait-il, encore et toujours partir de la volonté du patronat et du gouvernement d'économiser 400 millions €... Alors où les prendre ? Sur les 211 milliards € d'aides aux entreprises qui continuent de délocaliser et de licencier ? Sur les 80 milliards € de fraude, d'exonération et d'optimisation fiscale ? Sur les 13 335 millionnaires français qui ne paient pas d'impôts ?

« À force de tout nous prendre, un jour nous n'aurons plus rien à perdre »

Eh bien non, ils vont continuer à les prendre chez celles et ceux qui en ont le plus besoin, qui n'en peuvent bien trop souvent déjà plus : les salariés et les chômeurs ! Donc 3 mois de droits volés et 400 millions € piqués aux chômeurs... 400 millions qui auraient dû servir à indemniser et à financer des formations.

Les droits des salariés et de celles et ceux qui ont été privés de leur emploi, les droits des retraités, c'est, selon les possédants, toujours trop cher, bien trop élevé, exorbitant,



alors que les dividendes, les profits et bénéfices leur semblent constamment bien trop bas...

« À force de tout nous prendre, un jour nous n'aurons plus rien à perdre » : lu sur une pancarte dans une manif...

Philippe Villechalane, Porte-parole de l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et précaires (Apeis)

La boîte à outils

Le chômage, parlons-en !

« Le chômage et la précarité : un combat quotidien ». C'est la Une du numéro 50 de *Parlons-en*, supplément de *Témoignage ACO*, la revue nationale de l'Action catholique ouvrière. Ce numéro de quatre pages a été publié fin octobre 2025 par le mouvement. Il a pour objectif de faciliter la préparation de rencontres et de débats publics autour de la question du chômage. Il s'agit d'abord de casser les préjugés à l'encontre des travailleuses et des travailleurs privés d'emploi. La parole est ainsi donnée à Frédo, Maude, Céline, David et Dominique. Des chiffres de référence et des explications concernant les dispositifs légaux en cours sont aussi présentés.

Le collectif pour la parole de chômeurs, dont fait partie l'ACO, et l'association « Bouge ta galère » sont mis en lumière.

Enfin, des textes du pape François et du pape Léon XIV viennent éclairer le sujet. Ce numéro de *Parlons-en* est encore disponible. Pour le commander : secretariat@acofrance.fr.

Jean-François Courtille



La vie associative

LE PROJET DU COLLECTIF POUR LA PAROLE DE CHÔMEURS POUR LES LÉGISLATIVES 2027

Un livre en partenariat avec les éditions de l'Atelier et la mise en œuvre de réseaux locaux pour le présenter aux candidats députés et aux médias : tel est le prochain projet du Collectif pour la parole de chômeurs.

Donner la parole à des personnes privées d'emploi de divers profils et de toutes régions pour raconter leur vie quotidienne, leurs combats et leurs espoirs. Expliquer les chiffres, les dispositifs et les enjeux actuels autour du chômage. Et relater des innovations proposées par les associations aux côtés des privés d'emploi. Ce sera le contenu du livre rédigé par le Collectif pour la parole de chômeurs, en partenariat avec les éditions de l'Atelier, dont la parution est prévue au printemps 2027.

Plaidoyer et partenariat local

Ce livre est imaginé comme un outil pour sensibiliser des candidats aux législatives 2027, des électeurs et des médias au respect nécessaire de la dignité des travailleuses et travailleurs privés d'emploi. Ceux-ci sont ciblés par des attaques règlementaires, législatives et médiatiques de plus en plus féroces au fil des mois. La démarche de plaidoyer en faveur des personnes privées d'emploi s'appuiera sur la mise en œuvre, par les associations membres du Collectif, de réseaux locaux inter-associatifs sur la base du volontariat. Objectif : dans plusieurs villes et territoires de France, présenter ensemble le livre à des candidats aux élections législatives qui auront sans doute lieu en juin 2027. Des candidats ouverts au dialogue et susceptibles d'évoluer dans leur perception du chômage et des personnes privées d'emploi. Un quatre pages résumant le livre et ses enjeux sera préparé en amont par les associations du Collectif pour faciliter cette démarche de plaidoyer. L'autre étape sera de faire connaître le livre aux médias locaux à travers des rencontres ou des conférences de presse.

Les éditions de l'Atelier publieront aussi le livre dans leur propre réseau de librairies. Ce défi contribuera, espèrent les associations membres du Collectif, à la bataille des idées nécessaire pour défendre la dignité des personnes privées d'emploi. Et pour leur dégager des horizons plus sereins.

Jean-François Courtille, ACO, membre du Collectif pour la parole de chômeurs

La plénière du Collectif CPPC en mars 2026



Édition : Vaincre le chômage est édité par le Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs, association loi 1901 membre du réseau Caritas, 106 rue du Bac, 75007 Paris.

Rédaction : Directeur de publication et rédacteur en chef : Jacques Fertil. **Secrétaire de rédaction :** Guilhem Demont. **Comité de rédaction :** Jean-François Courtille, Dwayn Dalmeida, José Dhers, Jean-Paul Guillot, Paul Israël, Valentine Maillachon, Jean-Michel Pery, Christian Pian, Dominique Redor, Valérie Rodriguez, Céline Settimelli, Christine Teulières, Paul de Viguerie.

Mise en page : guilhem.demont@cadratin-communication.com

Impression : ANAISESAT, 125 av. Louis Roche, 92230 Gennevilliers

Merci à tous les contributeurs de cette édition



Participez à Vaincre le chômage

Le Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs est une association membre de Caritas qui vise à maintenir l'attention de l'opinion publique et des communautés chrétiennes sur les conséquences du chômage. En sensibilisant et luttant contre l'indifférence à travers la parole des personnes qui vivent le chômage, le CCSC invite chacun à agir pour qu'elles puissent retrouver une citoyenneté.

Participez à la lutte contre le chômage à votre niveau et soutenez l'action du CCSC en envoyant vos dons à :

CCSC Vaincre le chômage - 106 rue du Bac - 75007 PARIS

IBAN : FR21 2004 1010 1235 2671 1X03 303

<https://ccscfrance.com>

☐ Madame

☐ Monsieur

Votre nom

Votre prénom

Adresse

E-Mail

Téléphone

☐ Abonnement

☐ Don

☐ Adhésion à l'association : 35 €

